UPEC
UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE
Connaissance - Action

ARRETE n°2021-

portant appel à candidature des personnalités extérieures du conseil de gestion de l'UFR des Sciences de l'Education, des Sciences Sociales et des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (SESS – STAPS)

Le directeur de l'UFR Sciences de l'éducation Sciences sociales et Staps)
(Dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation ;
Vu les articles 5 et 7 des statuts de l'UFR des Sciences de l'Education, des Sciences Sociales et des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (SESS-STAPS), dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 04 juin 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : OBJET

Est lancé un appel public à candidature pour recueillir les candidatures de 2 personnalités extérieures au Conseil de gestion de l'UFR des Sciences de l'Education, des Sciences Sociales et des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (SESS – STAPS).

ARTICLE 2 : EXCLUSIONS

Les enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels non enseignants en fonctions dans l'établissement et les étudiants inscrits dans l'établissement ne peuvent être désignés au titre de personnalités extérieures (D. 719-47 du code de l'éducation).

ARTICLE 3 : QUALITES REQUISES POUR LES PERSONNALITES EXTERIEURES DU CONSEIL DE GESTION

Les personnes éligibles au présent appel à candidature sont :
- soit des représentant du monde sportif ;
- soit des représentants des organisations représentatives des salariés ;

ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent adresser les pièces suivantes :
- curriculum vitae (CV) ;
- lettre de motivation, portant acte de candidature, datée et signée ;
- copie d'une pièce d'identité ;
- toute pièce de nature à établir la qualité au titre de laquelle la candidature est déposée.

ARTICLE 5 : PROCÉDURE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à la Responsable administrative de l'UFR, à partir du 23 septembre 2021 et **au plus tard le 07 octobre,**

par voie électronique : herbaut@u-pec.fr

Aucune candidature, pour quelque motif que ce soit, ne sera admise après cette date au titre du présent appel.

UPEC
Connaissance - Action
UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE

ARTICLE 6 : DESIGNATION

Les personnalités extérieures seront désignées par les membres élus du conseil de gestion et les personnalités extérieures nommées par les collectivités, institutions ou organismes conformément aux Statuts de l'UFR. Cette désignation tiendra compte de la répartition par sexe des personnalités nommées afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes au sein de l'ensemble des 6 personnalités extérieures membres du conseil de gestion.
Si les candidatures recueillies après un premier appel à candidature ne permettent pas de garantir cette parité, un nouvel appel à candidature est organisé.

ARTICLE 7 : FONCTIONS

À titre indicatif, le Conseil de gestion se réunit environ X à X fois par an pendant une durée moyenne de X heures.

ARTICLE 8 : EXECUTION

Le Directeur général des services de l'UPEC est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 22 septembre 2021

Le directeur de l'UFR

Dominique ARGOUD